



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale des territoires

Service de l'Eau

Dossier suivi par : Magali BORRE.  
Tél. : 03 87 34 33 13  
Fax : 03 87 34 33 23  
Mél : magali.borre@moselle.gouv.fr  
Réf. MB/RS  
CT-L-CL1.

**EARL du Haut de CABAR  
Monsieur ALBRECH Gaëtan**

**Ferme du haut de CABAR  
57170 CHAMBREY**

**Objet : Dossier de déclaration concernant un entretien de  
cours d'eau le Naymoine  
Accord avant le délai de 2 mois**

METZ, le 29 janvier 2014

**PJ Fiche de renseignement descriptive du IOTA  
Récépissé de déclaration.**

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**> Dossier de déclaration concernant un entretien de cours d'eau, le Naymoine sur le territoire des communes de Chambrey et Moncelle-sur-Moselle**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **09 décembre 2013**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2013-00130**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération dans le département de la Moselle, à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de CHAMBREY où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER

Direction Départementale des Territoires – Service de l'Eau – Unité Police de l'Eau  
17 quai Paul Wiltzer – BP 31035 - 57036 METZ CEDEX 1  
Horaire d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 9h-11h30 et 14h-16h  
[www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr)